

rebut est recueilli pour être vendu à une entreprise spécialisée dans le recyclage du papier. Elle est également responsable du Programme de création et de démonstration des techniques de conservation des ressources et de l'énergie (DIRECT) qui est réalisé en partage des frais, soit avec le secteur privé, soit avec les gouvernements provinciaux ou municipaux, selon le cas, et vise à promouvoir le perfectionnement des techniques de gestion des déchets et de conservation des ressources. (L'importance de l'apport financier du gouvernement fédéral pour les travaux s'inscrivant dans le cadre de ce programme dépend de la mesure dans laquelle ceux-ci répondent à ses priorités et à celles du Ministère ainsi que de l'importance des avantages escomptés et des délais dans lesquels on pourra les retirer.)

La Direction s'occupe, en outre, de la surveillance des décharges contrôlées; de la formation des autorités provinciales et municipales ainsi que des dirigeants du secteur privé en matière de gestion des déchets solides, et de l'élaboration, à leur intention, de lignes directrices relatives à cette question; de la mise à jour périodique d'un inventaire exhaustif des activités canadiennes en matière de gestion des déchets; enfin elle met un service consultatif sur l'élimination de déchets à la disposition des organismes gouvernementaux, des industries et, d'une façon

générale, de tous ceux que le problème intéresse.

*La Direction des activités fédérales a quatre fonctions distinctes; elle doit:*

- s'assurer que les activités amorcées ou financées par le gouvernement fédéral, ou qui relèvent de la compétence de celui-ci, n'aillent pas à l'encontre des exigences écologiques;
- prendre des mesures propres à résoudre les problèmes environnementaux de première importance découlant d'activités fédérales ayant débuté depuis le 8 juin 1972;
- assurer la protection de l'environnement contre les conséquences de l'activité des centrales nucléaires actuelles et à venir;
- assurer la protection de l'environnement contre la nuisance sonore.

Le service du programme de contrôle des incidences écologiques (prévention) a une importante responsabilité, relativement aux nouvelles activités fédérales: il doit participer à l'examen des évaluations environnementales initiales,